

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.10.306

**Révision des  
périmètres de  
protection du captage  
des sources de la  
Touvre - Approbation  
du dossier d'enquête  
publique**

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

**Secrétaire de séance** : Joëlle AVERLAN

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

**Ont donné pouvoir** :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

**Excusé(s)** :

Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020**

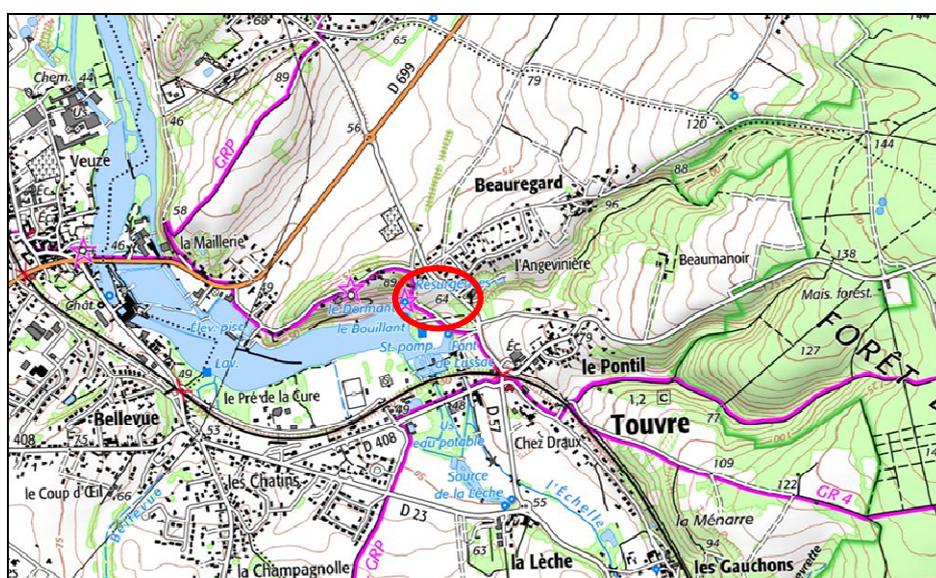
**DELIBERATION  
N° 2020.10.306**

EAU

Rapporteur : Madame BEAUGENDRE

**REVISION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DES SOURCES DE LA TOUVRE - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le captage des sources de la Touvre, principal ressource sur le territoire, se trouve au niveau du principal exutoire du massif karstique de La Rochefoucauld. La prise d'eau est placée dans la source du Bouillant de la Touvre (classée en eau souterraine) dont la localisation est la suivante :



L'Agence Régionale de Santé a demandé la révision des périmètres de protection de captage. Cette reprise fait l'objet de cette déclaration d'utilité publique et fait suite à l'avis donné par l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique pour le département de la Charente.

Traditionnellement, la stratégie réglementaire de protection d'un captage est réalisée uniquement par la mise en place de périmètres de protection. Cependant, cette stratégie se trouve être insuffisante dans le cas du captage des sources de la Touvre, pour plusieurs raisons :

- Le milieu karstique empêche toute intervention sur le polluant une fois entré dans le système.  
De plus, les vitesses de transfert et les capacités d'atténuation du polluant peuvent être différentes suivant le lieu d'entrée et la période à laquelle survient la pollution.
- L'impact socio-économique important sans garantie de protection efficace de la ressource.

Ainsi, la stratégie mise en place dans le cas des sources de la Touvre s'articule autour des points suivants :

- La mise en place des périmètres de protection immédiate et rapprochée sur une surface raisonnée considérant le fort pouvoir de dilution du milieu karstique et la qualité des eaux constatée aux sources ;
- La délimitation d'un périmètre de protection éloignée englobant l'intégralité du bassin d'alimentation des sources ;
- Un suivi renforcé en temps réel et au point de prélèvement de la qualité des eaux prélevées dans le milieu naturel avec alarme en cas de dérive ;
- Le stockage temporaire des eaux prélevées avant introduction dans le cycle de production pour laisser le temps au dispositif de suivi et d'alerte de réagir ;
- Un dispositif d'alerte permanent en cas d'apparition sur le bassin versant d'alimentation du captage de tout évènement susceptible d'être à l'origine d'une pollution accidentelle de la ressource ;
- La capacité à traiter une partie via une filière efficace des pollutions dont les périmètres visent à se prémunir ;
- La capacité à s'alimenter en secours à partir d'autres ressources pour garantir la continuité de service ;
- Des mesures facultatives telles que la mise en place de stockage d'eau brute en cas d'indisponibilité de la ressource ainsi que de stockage d'eau traitée en cas de pollution détectée.

En vertu de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, la procédure périmètres de protection comprend une enquête publique préalable à la D.U.P (Déclaration d'Utilité Publique). Ainsi le porté à la connaissance du public sera réalisé lors de l'enquête publique, qui se déroulera dans la mairie de la commune concernée par les périmètres de protection, soit la commune de Touvre.

Le dossier comprend la présentation de la ressource (qualité, quantité, vulnérabilité), du service de production, des limites géographiques des trois périmètres ainsi que les préconisations dans chacun d'entre eux.

Nota : les autres autorisations ont été délivrées par :

- Arrêté n°16-2018-07-12-001, signé par le préfet le 12 juillet 2018, portant autorisation de traiter, dans la nouvelle usine du « Pontil » commune de Touvre, l'eau prélevée dans les sources de la Touvre et de la distribuer à des fins de consommation humaine,

- Arrêté n°16-2017-00126, en date du 22 juillet 2019, portant déclaration d'utilité publique des travaux d'équipement et de prélèvement aux sources de la Touvre, commune de Touvre ; portant autorisation de prélever l'eau et de rejet dans le milieu naturel, pour l'alimentation en eau potable à partir des sources de la Touvre ; portant autorisation environnementale de moderniser l'usine de traitement d'eau potable du Pontil, commune de Touvre.

Vu l'avis favorable de la réunion préparatoire au conseil du 15 octobre 2020,

Au vu des éléments cités ci-dessus, **je vous propose** :

**D'APPROUVER** le dossier d'enquête publique relatif à la révision de la procédure Péri mètres de protection du captage des sources de la Touvre joint.

**DE DEMANDER** le lancement de la procédure d'enquête publique.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>26 octobre 2020</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>27 octobre 2020</b>